

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

GEMAPI - APPROBATION DU PROGRAMME D' ACTIONS PLURIANNUEL GEMAPI 2021-2024

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI est totalement prise en charge par la Métropole. Le service GEMAPI de la Métropole a été créé en juin 2018 au sein de la Direction Générale Adjointe du Développement Urbain et Stratégie Territoriale.

Actuellement, suite à la phase 1 de la démarche SOCLE et un premier programme d'action délibéré le 28 juin 2018, la compétence GEMAPI s'exerce soit en pilotage métropolitain pour les syndicats dissous et bassins versants orphelins, soit en partenariat métropolitain pour les syndicats conservés.

Le programme d'action ainsi que l'estimation précise des moyens techniques humains et financiers à allouer à l'exercice de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain, conduira d'une part au dimensionnement de l'enveloppe financière relative à la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024, d'autre part au choix d'un scénario d'organisation adapté, tel que régie directe, régie autonome, un ou plusieurs EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau).

L'objet de la présente délibération est de valider le programme d'action GEMAPI 2021-2024 sur la base des enjeux confortés par le diagnostic SOCLE PHASE 2, et nécessaire à la mise en exécution de cette feuille de route pour les années 2021 à 2024.

Le programme d'action pluriannuel 2021-2024 est fondé sur une « doctrine GEMAPI » dont les principaux enjeux découlant d'une part des enjeux nationaux en terme de restauration des milieux aquatiques et prévention des inondation et d'autre part du diagnostic consolidé de la Phase 2 de la démarche SOCLE, sont :

- La gestion intégrée du grand cycle de l'eau et l'adaptation au changement climatique
- La gestion et l'entretien des ouvrages hydrauliques de protection
- La stratégie de communication et de sensibilisation GEMAPI permettant le développement de la conscience et de la culture du risque inondation
- Les ressources en eau et lutte contre les pollutions
- L'amélioration de la connaissance, compétence transversale à développer pour conduire la doctrine GEMAPI

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral

■ Séance du 17 Décembre 2020

16922

■ Approbation du programme d'actions pluriannuel GEMAPI 2021-2024

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Il est soumis à l'assemblée, le rapport portant approbation du programme d'actions 2021/2024 relatif à l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI est totalement prise en charge par la Métropole. Le service GEMAPI de la Métropole a été créé en juin 2018 au sein de la Direction Générale Adjointe du Développement Urbain et Stratégie Territoriale.

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI est fondée sur l'habilitation prévue par l'article L. 211-7.1 du Code de l'environnement, qui permet aux collectivités, à leurs groupements et aux syndicats mixtes d'intervenir sur des terrains sur lesquels ils ne disposent d'aucun droit réel (ni droit de propriété, ni servitude d'usage). La compétence GEMAPI n'emporte pas la propriété sur les ouvrages, les cours d'eau, les plans d'eau ou les milieux aquatiques, mais est toutefois subrogée dans les droits et les obligations du propriétaire public. Les missions relevant de cette compétence sont définies au 1°, 2°, 5°, 8° du I de l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Si la GEMAPI crée de nouvelles responsabilités pour la Métropole, elle n'annule ni ne transfère des responsabilités importantes en matière de gestion du grand cycle de l'eau. En particulier :

- Le maire conserve ses pouvoirs de police : il reste responsable de la sécurité publique à l'échelle de sa commune,
- Les propriétaires restent responsables de l'entretien des cours d'eau et de leurs ouvrages de protection.

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce sa compétence GEMAPI sur :

1. Les cours d'eau, plans d'eau, canaux non domaniaux, c'est-à-dire non classés dans le domaine public.
2. Le domaine public fluvial ou maritime (DPF ou DPM), sous réserve d'avoir obtenu préalablement l'autorisation d'intervenir de la personne publique propriétaire des dépendances concernées.
3. Des ouvrages publics, par voie de la mise à disposition.
4. Des ouvrages privés, par voie de servitude ou d'acquisition.

Par délibération en date du 19 décembre 2017, les élus métropolitains ont voté la mise en place de la compétence GEMAPI à l'échelle métropolitaine, souhaitant ainsi que cette nouvelle compétence devienne une opportunité de disposer d'une politique d'aménagement du territoire qui soit cohérente avec les enjeux de l'eau au sens large, tout en se déclinant par bassin hydrographique.

L'action de la Métropole se déploie selon les 4 items, tout en tenant compte des missions complémentaires indissociables.

En vue de préparer au mieux les changements structurels liés à la compétence GEMAPI, la Métropole s'est inscrite, en 2017, dans une démarche « SOCLE », Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau. Cette étude a permis, dans un premier temps, de délimiter les contours de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, tout en favorisant la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire.

Les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe en vue de financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI.

Par délibération du 15 février 2018, la Métropole a arrêté le principe d'une taxe. La taxe GEMAPI instaurée à compter de 2019, a été fixée à 5,4 M€ en cohérence avec la progression du montant prévisionnel annuel des charges afférentes à l'exercice de la compétence (montants identifiés par la CLECT majoré des charges nouvelles). Ce montant a été reconduit en 2020.

Actuellement, suite à la phase 1 de la démarche SOCLE, la compétence GEMAPI s'exerce soit en pilotage métropolitain pour les syndicats dissous et bassins versants orphelins, (rivières de la Touloubre, la Cadière, le Bolmon-Jaï, les Ayalades) soit en partenariat métropolitain pour les syndicats conservés ou en période transitoire (rivières de l'Huveaune, l'Arc, la Durance, l'Eze et les Dignes du Rhône). Un premier programme d'action délibéré le 28 juin 2018 a permis de définir le budget GEMAPI et le montant de la taxe associée pour 2019-2020, soit 5,44 M€.

Depuis 2019, la phase 2 de la démarche SOCLE permet de compléter et de consolider l'inventaire et le diagnostic des ouvrages GEMAPI, afin de pouvoir répondre aux enjeux de la compétence GEMAPI dans un traitement homogène, et dans une logique de territorialité par bassin versant tout en maintenant une gouvernance locale.

Le programme d'action ainsi que l'estimation précise des moyens techniques humains et financiers à allouer à l'exercice de la GEMAPI sur l'ensemble du territoire métropolitain, conduit au dimensionnement de l'enveloppe financière relative à la taxe GEMAPI pour les années 2021-2024. L'objet de la présente délibération est de valider le programme d'action GEMAPI 2021-2024 sur la base des enjeux confortés par le diagnostic SOCLE PHASE 2, et d'en fixer le montant de la taxe GEMAPI nécessaire à la mise en exécution de cette feuille de route pour les années 2021 à 2024.

Pour l'ensemble des actions programmées, la Métropole est accompagnée financièrement par ses partenaires tels que l'Agence de l'Eau, le Département des Bouches du Rhône, la Région Sud et l'Etat au travers du Fond Barnier. Les subventions afférentes ont été prises en compte dans l'estimation du montant de la taxe à venir.

La doctrine Gemapi de la Métropole s'appuie sur les deux objectifs environnementaux nationaux majeurs. En effet, la prise en compte du risque inondation et de la qualité des milieux aquatiques est un enjeu à l'échelle nationale. A l'échelle du district Rhône-Méditerranée, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) déclinent les principaux objectifs de la politique de l'eau.

Le travail de construction du SDAGE 2022-2027 et de son programme de mesures afin d'atteindre les objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir est d'ores et déjà engagé à l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée.

La mise en œuvre de la Directive relative à l'évaluation et la gestion des risques d'inondations n°2007/60/CE du 23 octobre 2007 a conduit à la détermination de deux Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI) sur le territoire métropolitain :

- TRI Aix en Provence - Salon de Provence comprenant les bassins versants de l'Arc, la Touloubre et de la Cadière
- TRI Marseille – Aubagne comprenant les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades.

Le territoire rassemble une série de bassins versants de taille différentes, sur lesquels les effets de l'urbanisation (imperméabilisation des sols, constructions dans les axes d'écoulement) amplifient le ruissellement déjà présent. Par ailleurs, sur le secteur de la Métropole, les fleuves côtiers servent régulièrement d'exutoire aux réseaux pluviaux. Ainsi, pour les événements majeurs, les inondations par ruissellement sont couplées à des inondations par débordement de cours d'eau.

Ces phénomènes de ruissellement couplé au risque inondation par débordement sont particulièrement dangereux sur les parties les plus urbanisées des bassins versants. Ainsi, la forte imperméabilisation des sols combinée à la création de constructions dans les axes d'écoulement, aggravent un phénomène de ruissellement déjà présent et créent de la vulnérabilité.

Le territoire est exposé à un régime pluvieux particulier, avec des cumuls de pluies sur de courtes durées (épisodes de pluies intenses méditerranéennes, de type cévenol) qui nécessitent une gestion adaptée à ces épisodes orageux. En effet, depuis les années 2000, ce sont des inondations par ruissellement qui se sont principalement produites.

Le besoin de connaissance de l'impact de ces phénomènes est attesté dans l'objectif de les intégrer dans les documents de planification urbaine et dans toute démarche de projet d'aménagement. Ces connaissances permettront de renforcer la surveillance et la gestion des crues du territoire, en complément des mesures déjà prises pour les crues par débordement.

Dans ce contexte hydrographique et climatique du territoire, la stratégie GEMAPI de la Métropole vise la convergence des principes de prévention du risque inondation et de restauration des milieux aquatiques pour fonder l'ensemble de son programme d'actions. Par cette démarche, la Métropole a la volonté d'optimiser chaque projet au regard de son efficacité face au risque inondation mais également des opportunités d'amélioration des milieux aquatiques dans un souci de résilience du territoire et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans des zones fortement urbanisées, la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens et le développement de la conscience du risque inondation sont des actions à mener auprès de tous publics, dès lors que l'absence de fortes inondations récentes confortent la perte de conscience de la réalité de ce risque. La seule réponse au risque avéré et existant ne peut uniquement consister en des travaux structurels dont l'efficacité sera limitée face à des phénomènes accrus par les dérèglements climatiques et la forte urbanisation des dernières décennies.

L'adaptation au changement climatique constitue un axe stratégique transverse, car il concerne plusieurs thématiques et domaines d'intervention. En matière de gestion de l'eau, il s'agit notamment :

- De faire de la question de l'eau et des milieux aquatiques une véritable composante du cadre et de la qualité de vie, du patrimoine ;
- De rechercher les équilibres entre développement démographique, développement économique et capacités d'assainissement ;
- De faire de la question des risques d'inondation une composante des choix d'implantation des infrastructures et des habitations.

Les opérations principales développées par bassin versant dans cet objectif sont :

- Programmer des actions de restauration sur les cours d'eau/lagunes : Touloubre, Cadière, Aygalades, étang de Bolmon, cours d'eaux orphelins ;
- Restaurer la continuité écologique sur les bassins de la Touloubre et de la Cadière ;
- Réaliser des schémas directeurs du bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau : Touloubre, Cadière, Aygalades ;
- Lancer un Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides sur l'ensemble de la Métropole ;
- Intégrer la gestion alternative du ruissellement PLUVIAL/GEMAPI dans une cohérence de bassin versant.
- Mettre en œuvre la feuille de route de l'Atelier des territoires « Rendre la ville perméable » : développer la gestion durable des eaux pluviales dans la politique d'aménagement et les projets urbains ;
- Mener, soutenir et accompagner les actions de désimperméabilisation dans les projets métropolitains d'aménagement urbains, d'espaces publics, de voirie ou autres ;

La Métropole depuis 2018 est devenue responsable de l'entretien et de la bonne tenue des ouvrages de protection (Item 5 de la compétence GEMAPI)

Elle doit ainsi se conformer aux prescriptions du décret de 2015 et ses dernières évolutions réglementaires qui réglementent les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions (digues et barrages) afin de garantir leur efficacité et leur sûreté, introduit les notions de système d'endiguement (article R. 562-13 du CE) et d'aménagement hydraulique (article R. 562-18 du CE).

La compétence GEMAPI intègre, outre les digues terrestres, également la gestion des ouvrages qui participent à la lutte contre la submersion marine et peut intégrer ceux participant au maintien du trait de côte.

Excepté sur le bassin versant de la Durance, très peu d'ouvrages ont été construits dans un objectif de protection collective mais plutôt individualiste qui protège pour beaucoup d'entre eux des parcelles agricoles. C'est pourquoi, des études complémentaires doivent être réalisées pour préciser leur rôle et leur impact préalablement aux études de régularisation des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques présents sur le territoire. Ces études seront principalement hydrauliques couplées avec des diagnostics physiques précis des ouvrages qui permettront d'apporter des éléments décisionnels pour choisir de déclarer/autoriser des systèmes d'endiguement métropolitain. Certains d'entre eux amèneront des travaux lourds pour augmenter le niveau de protection.

A ce jour l'inondation de la terre par la mer est un aléa encore peu étudié et mal connu à l'échelle du territoire métropolitain. Il est donc nécessaire de comprendre et de modéliser l'intégralité du complexe fluviomaritime. Le couplage des deux phénomènes, submersion marine et inondation fluviale, est nécessaire

Les opérations principales développées par bassin versant dans cet objectif sont :

- Réaliser les analyses hydrauliques complémentaires et les diagnostics physiques des ouvrages par bassin versant nécessaires à la caractérisation des ouvrages individuels en éventuels systèmes d'endiguement à protection collectives afin d'envisager ou non leur classement préalable.

- Intégrer les systèmes d'endiguement dans la gestion du risque.

Dans la mesure où les futures crues se dérouleront dans un contexte pouvant cumuler des facteurs défavorables (peu de mémoire des crues, phénomènes rapides et violents, urbanisation très dense), la sensibilisation au risque inondation est un facteur primordial à mener à l'échelle métropolitaine.

Au travers de dispositifs tels que le PAPI Huveaune Aygaldes (Programme d'action de prévention des inondations, les diagnostics de la réduction de la vulnérabilité amorcés sur les secteurs régulièrement inondés, permettront de qualifier la vulnérabilité d territoire. A terme, ces opérations contribueront à développer la notion de « vivre avec » le risque et non « lutter contre » et de réduire les dommages sur les biens.

Les opérations principales développées par bassin versant dans cet objectif sont :

- Définir et développer une stratégie de communication/information/sensibilisation GEMAPI sur le territoire de la Métropole ;
- La réinscription des rivières dans la vie sociale et économique : par la mise en œuvre de programmes éducatifs et de projets tels que la Voie Verte le long de l'Huveaune
- Accompagner les acteurs des territoires dans les diagnostics de vulnérabilité aux inondations des enjeux existants en zone inondable ;
- Poursuivre le développement de la cellule d'astreinte permettant entre autres d'assurer une veille hydrométéorologique afin d'anticiper et limiter les dommages humains et matériels, de conseiller et assister les tiers institutionnels sur les aspects hydrométéorologiques ;
- Clarifier harmoniser et compléter les procédures existantes (secteurs, aléa ruissellement, etc.) concernant l'alerte, la surveillance et la gestion de crise.

La mauvaise qualité des milieux naturels aquatiques représente la principale cause de dérogation à l'atteinte du bon état des masses d'eau attendu par le SDAGE. Les facteurs de dégradation de l'eau sont multiples, accentués par une chenalisation et une artificialisation importante des cours d'eau métropolitains. Les milieux aquatiques sont les milieux récepteurs de nombreuses pollutions, la présence importante de macro déchets sur les berges et dans les lits des cours d'eau constituent des facteurs importants du cadre de vie outre les déchets, les pollutions domestiques, industrielles etc. des cours d'eau rejoignent le littoral métropolitain avec des conséquences sur la qualité des plages et la biodiversité marine. Les étiages des cours d'eau sont très sévères les accentués par les phénomènes de sécheresse et les nombreux prélèvements constatés.

Les opérations principales développées par bassin versant dans cet objectif sont :

- La lutte contre la pollution déversée dans les cours d'eau mais aussi en mer
- Doter l'ensemble du territoire d'un réseau de suivi de la qualité des eaux et des débits, des informations utiles à la prévision des risques (veille hydrométéorologique)
- Gestion des ressources stratégiques pour l'alimentation en eau potable : protection et sécurisation de la ressource en eau

Les opérations principales qu'il convient de mener dans cet objectif sont :

- Finaliser la cartographie cours d'eau en vue de son intégration dans les documents de planification urbaine
- Améliorer la connaissance du risque inondation par ruissellement et submersion marine, engager les études hydrauliques de caractérisation de l'aléa inondation sur les territoires non dotés ;
- Etablir le rôle des réseaux d'irrigation dans l'inondabilité des territoires

Le programme d'action 2021-2024, d'un montant total de 124 M€ TTC (hors subventions), déclinant cette stratégie métropolitaine, est joint en annexe de la présente délibération.

La totalité du montant supporté par la Métropole de 85,20 M€ TTC (soit une moyenne annuelle de 21,30M€) sera porté par la taxe GEMAPI, le reste faisant l'objet de demandes de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;
- La délibération du 15 décembre 2016 engageant la Métropole dans une démarche SOCLE ;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée 2016 – 2021 ;
- Le Schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du Département des Bouches-du-Rhône approuvé par arrêté préfectoral le 20 mars 2017 ;
- Les statuts des structures syndicales visées dans le rapport de délibération ;
- La délibération du 23 janvier 2017 actant par le SIBVH un avis sur le volet GEMAPI du SDCI et sa participation à la démarche SOCLE de la Métropole ;
- La délibération du 7 février 2017 actant par le SABA un avis sur le volet GEMAPI du SDCI et la proposition du CA de dissolution du syndicat ;
- La délibération du 19 octobre 2017 actant l'organisation de la compétence GEMAPI au 1^{er} janvier 2018 ;
- Le SOCLE Schéma d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Rapport de présentation et d'état des lieux, premier rapport d'étape septembre 2017 joint en annexe de la délibération du 19 octobre 2017 citée ci-dessus ;
- La délibération DEA052-3260/17CM du 14 décembre 2017 actant l'exercice de la compétence GEMAPI au niveau métropolitain au 1^{er} janvier 2018 ;
- La délibération du 15 février 2018 actant l'instauration de la Taxe GEMAPI ;
- La délibération DEA007-28/06/18CM du 28 juin 2018 actant la définition du programme d'actions 2018-2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de définir une stratégie de communication et de sensibilisation GEMAPI
- Qu'il convient à l'échelle métropolitaine de porter une réflexion sur les ressources en eau et la lutte contre les pollutions
- Qu'il convient de définir les compétences transversales à développer pour mener à bien la stratégie GEMAPI

- Qu'il convient de définir un programme d'actions à l'échelle du territoire dans le cadre de l'exercice de la compétence au niveau métropolitain, visant une gestion intégrée par bassin versant du grand cycle de l'eau pour contribuer à l'aménagement durable du territoire

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions 2021/2024 relatif à l'exercice de la compétence GEMAPI à l'échelle métropolitaine.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à déposer le programme d'actions GEMAPI 2021/2024 auprès de tous les partenaires, financiers et techniques, publics et privés aux fins d'approbation.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à procéder au lancement des actions sous réserve de l'approbation de la taxe et du vote budgétaire

Article 4 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, l'ADEME, l'Agence de l'eau, les Communes membres de la Métropole ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution et à signer tout document y afférent pour la mise en œuvre des actions GEMAPI.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mer, Littoral
Cycle de l'Eau, GEMAPI

Didier REAULT

TABLEAU PROGRAMME D' ACTIONS GEMAPI 2021-2024

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
TOTAL	8 159 892 €	15 577 127 €	28 063 027 €	35 299 357 €	30 568 990 €	123 938 500 €	38 738 500 €	85 200 000 €	21 300 000 €
ACTIONS TRANSVERSALES REALISEES en Régie (METROPOLE)	3 759 541 €	6 511 467 €	14 937 467 €	20 444 267 €	19 733 600 €	61 626 800 €	15 902 800 €	45 724 000 €	11 431 000 €
dont études et travaux	422 149 €	864 000 €	1 322 000 €	1 244 000 €	1 016 000 €	4 446 000 €	1 129 200 €	3 316 800 €	829 200 €
Etude SOCLE AMO	226 549 €	120 000 €	120 000 €	84 000 €	0 €	324 000 €	162 000 €	162 000 €	40 500 €
Etude et travaux concernant la désimperméabilisation	0 €	330 000 €	518 000 €	440 000 €	356 000 €	1 644 000 €	858 000 €	786 000 €	196 500 €
Plan de Gestion Stratégique des Zones Humides	0 €	24 000 €	72 000 €	60 000 €	0 €	156 000 €	109 200 €	46 800 €	11 700 €
Acquisition petits matériels	48 000 €	120 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €	840 000 €	0 €	840 000 €	210 000 €
Acquisition foncière sur territoire de la Métropole	39 600 €	150 000 €	252 000 €	300 000 €	300 000 €	1 002 000 €	0 €	1 002 000 €	250 500 €
Astreinte	108 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	480 000 €	0	480 000 €	120 000 €
AMO cellule de veille hydrométéo	108 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Déploiement de la cellule de veille Hydrométéorologique de la métropole AMP pour les BV de l'Huveaune et des Aygalades	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dépenses liées à l'astreinte à l'échelle métropolitaine	0 €	480 000 €	576 000 €	691 200 €	829 440 €	480 000 €	0 €	480 000 €	120 000 €
SERAMM	2 110 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	7 200 000 €	0 €	7 200 000 €	1 800 000 €
Actions réalisées pour les communes	2 110 000	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	1 800 000 €	7 200 000 €	0 €	7 200 000 €	1 800 000 €
Bassin versant de la Touloubre	463 800 €	600 000 €	1 812 000 €	3 396 000 €	5 400 000 €	11 208 000 €	3 732 000 €	7 476 000 €	1 869 000 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	282 000 €	120 000 €	720 000 €	780 000 €	780 000 €	2 400 000 €	1 824 000 €	576 000 €	144 000 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	150 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, ... Bassin versant de la Touloubre	132 000 €	120 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €	2 280 000 €	1 824 000 €	456 000 €	114 000 €
Etude d'identification des réseaux d'irrigation présent sur le BV de la Touloubre, nécessaires au drainage et à l'assèchement des territoires, dont l'entretien peut relever de la GEMAPI. Elaboration d'un plan de restauration et d'entretien. Analyse du fonctionnement de ces réseaux sur le territoire de Salon de Provence.	0 €	0 €	0 €	60 000 €	60 000 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	120 000 €	168 000 €	336 000 €	756 000 €	2 760 000 €	4 020 000 €	1 662 000 €	2 358 000 €	589 500 €
Schéma directeur de la restauration hydromorphologique et des milieux aquatiques et définition de l'Espace de Bon Fonctionnement de la Touloubre et de ses affluents	96 000 €	0 €	180 000 €	180 000 €	0 €	360 000 €	180 000 €	180 000 €	45 000 €
MOE Travaux seuil de la Poudrière	0 €	48 000 €	24 000 €	0 €	0 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
Travaux seuil de la Poudrière	0 €	0 €	96 000 €	216 000 €	0 €	312 000 €	182 000 €	130 000 €	32 500 €
Rétablissement hydromorphologique de la Touloubre dans la traversée urbaine de Venelles	0 €	0 €	0 €	360 000 €	1 800 000 €	2 160 000 €	900 000 €	1 260 000 €	315 000 €
Actions de restauration des milieux aquatiques et de protection des berges de la Touloubre	0 €	0 €	0 €	0 €	960 000 €	960 000 €	400 000 €	560 000 €	140 000 €
Travaux chemin des Lumières à Grans	24 000 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
OPERATION VELENA PARC SITE VERDON A VENELLE	0 €	0 €	36 000 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	9 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	61 800 €	204 000 €	162 000 €	288 000 €	288 000 €	942 000 €	150 000 €	792 000 €	198 000 €
Finalisation Etudes hydrauliques Touloubre Amont – Aix-en-Provence et Venelles	28 800 €	72 000 €	0 €	0 €	0 €	72 000 €	30 000 €	42 000 €	10 500 €
Accompagnement des projets (PAPI CCIS2) - Site Internet	0 €	12 000 €	0 €	0 €	0 €	12 000 €	0 €	12 000 €	3 000 €
Régularisation foncière déversoir au bassin de rétention de la Goule (dossier RIZZO)	33 000 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	7 500 €
Etudes géotechniques pour BR de la Goule	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	7 500 €
Travaux de déblaiement au sein du BR de la Goule	0 €	0 €	42 000 €	0 €	0 €	42 000 €	0 €	42 000 €	10 500 €
Bilan PAPI Touloubre	0 €	60 000 €	60 000 €	0 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
Elaboration PAPI intention	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	15 000 €
Diagnostic global de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	15 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic	0 €	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
Elaboration de cartographies des Zones Inondables Potentielles (ZIP)	0 €	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	0 €	96 000 €	96 000 €	192 000 €	0 €	192 000 €	48 000 €
Etudes et autorisation des SE BV Touloubre	0 €	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €	240 000 €	120 000 €	120 000 €	30 000 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	0 €	24 000 €	30 000 €	60 000 €	60 000 €	174 000 €	66 000 €	108 000 €	27 000 €
Bilan du suivi de la qualité des eaux sur le cours d'eau de la Touloubre (2000 - 2017) et étude de dimensionnement du futur réseau de suivi 2022-2024	0 €	0 €	24 000 €	0 €	0 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	3 000 €
- Suivi physico-chimique et biologiques des eaux (DCE compatible)	0 €	0 €	0 €	54 000 €	54 000 €	108 000 €	54 000 €	54 000 €	13 500 €
Mise en place et suivi réseau de mesures de la qualité des eaux de la Touloubre	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Modernisation des stations hydrométriques et suivi des stations	0 €	24 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	42 000 €	0 €	42 000 €	10 500 €
Autres Missions complémentaires	0 €	36 000 €	36 000 €	72 000 €	72 000 €	216 000 €	30 000 €	186 000 €	46 500 €
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	0 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	144 000 €	0 €	144 000 €	36 000 €
Actions de signalisation du risque inondation (repères de crue, routes inondables) + organisation préventive REX	0 €	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	72 000 €	30 000 €	42 000 €	10 500 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	48 000 €	528 000 €	1 440 000 €	1 440 000 €	3 456 000 €	0 €	3 456 000 €	864 000 €
Bassin versant de la Cadière	229 200 €	566 667 €	1 772 667 €	2 627 067 €	2 155 200 €	7 121 600 €	1 802 800 €	5 318 800 €	1 329 700 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	108 000 €	162 000 €	348 000 €	300 000 €	300 000 €	1 110 000 €	888 000 €	222 000 €	55 500 €
Etude de définition du Programme Pluriannuel d'Entretien et de Restauration de la ripisylve et des berges du BV de la Cadière	0 €	0 €	48 000 €	0 €	0 €	48 000 €	38 400 €	9 600 €	2 400 €
Travaux du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien	108 000 €	162 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €	1 062 000 €	849 600 €	212 400 €	53 100 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	20 400 €	198 000 €	238 800 €	787 200 €	300 000 €	1 524 000 €	632 000 €	892 000 €	223 000 €
Etude sur la continuité écologique - Seuils de la Cadière	0 €	18 000 €	10 800 €	19 200 €	0 €	48 000 €	44 000 €	4 000 €	1 000 €
Restauration de la continuité écologique	20 400 €	0 €	0 €	420 000 €	0 €	420 000 €	140 000 €	280 000 €	70 000 €
Travaux de valorisation des berges de la Cadière	0 €	180 000 €	180 000 €	300 000 €	300 000 €	960 000 €	400 000 €	560 000 €	140 000 €
Schéma directeur global des restauration morphologique du bassin versant de la Cadière	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	0 €	96 000 €	48 000 €	48 000 €	12 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	100 800 €	134 667 €	374 667 €	428 667 €	444 000 €	1 382 000 €	186 000 €	1 196 000 €	299 000 €

1 129 200 €

0 €

3 732 000 €

1 802 800 €

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
Lancement d'un PAPI sur le territoire de la Cadière	0 €	0 €	24 000 €	60 000 €	0 €	84 000 €	42 000 €	42 000 €	10 500 €
Délestage des crues de la Cadière (MOE)	100 800 €	122 667 €	122 667 €	122 667 €	0 €	368 000 €	0 €	368 000 €	92 000 €
Délestage des crues de la Cadière (Travaux)	0 €	0 €	0 €	0 €	300 000 €	300 000 €	0 €	300 000 €	75 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic - Diagnostic globale de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	12 000 €	30 000 €	0 €	0 €	42 000 €	0 €	42 000 €	10 500 €
Aide pour engagement de travaux de réduction de vulnérabilité suite à étude diagnostic	0 €	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	96 000 €	0 €	96 000 €	24 000 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études) et élaboration des cartographies des Zones Inondables Potentielles.	0 €	0 €	102 000 €	102 000 €	0 €	204 000 €	0 €	204 000 €	51 000 €
Provision pour contentieux	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	72 000 €	72 000 €	18 000 €
Etudes et autorisation des SE BV Cadière	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	72 000 €	72 000 €	18 000 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	0 €	24 000 €	43 200 €	43 200 €	43 200 €	153 600 €	76 800 €	76 800 €	19 200 €
Bilan du suivi de la qualité des eaux sur le cours d'eau de la Cadière et étude de dimensionnement du futur réseau de suivi 2021-2023	0 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	3 000 €
Suivi de la qualité des eaux sur le cours d'eau de la Cadière	0 €	0 €	43 200 €	43 200 €	43 200 €	129 600 €	64 800 €	64 800 €	16 200 €
Autres Missions complémentaires	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	20 000 €	124 000 €	31 000 €
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	0 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	96 000 €	0 €	96 000 €	24 000 €
Actions de signalisation du risque inondation (repères de crue, routes inondables) + organisation préventive REX	0 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €	20 000 €	28 000 €	7 000 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	24 000 €	744 000 €	1 020 000 €	1 020 000 €	2 808 000 €	0 €	2 808 000 €	702 000 €
Bassin versant du Bolmon	66 000 €	432 000 €	516 000 €	636 000 €	672 000 €	2 256 000 €	644 000 €	1 612 000 €	403 000 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	48 000 €	96 000 €	84 000 €	180 000 €	180 000 €	540 000 €	432 000 €	108 000 €	27 000 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	0 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	48 000 €	38 400 €	9 600 €	2 400 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, ...	48 000 €	48 000 €	84 000 €	180 000 €	180 000 €	492 000 €	393 600 €	98 400 €	24 600 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	0 €	84 000 €	84 000 €	72 000 €	72 000 €	312 000 €	110 000 €	202 000 €	50 500 €
Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de l'étang de Bolmon	0 €	36 000 €	12 000 €	0 €	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €
Etudes en vue de la réhabilitation hydraulique du réseau secondaire du Bolmon (Grand Vallat du Ceinturon -masse d'eau DCE-, Grande Estrade...)	0 €	48 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	264 000 €	110 000 €	154 000 €	38 500 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	9 000 €
Etude d'amélioration de la connaissance du risque inondation	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	9 000 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	0 €	60 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	204 000 €	102 000 €	102 000 €	25 500 €
Suivi de la qualité des eaux et des sédiments	0 €	60 000 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	204 000 €	102 000 €	102 000 €	25 500 €
Autres Missions complémentaires	6 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €	108 000 €	648 000 €	0 €	648 000 €	162 000 €
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Stratégie de communication et d'Éducation à l'Environnement	0 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	96 000 €	384 000 €	0 €	384 000 €	96 000 €
Acquisition de petits matériels	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Suivis faunistiques et floristiques	0 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	0 €	216 000 €	0 €	216 000 €	54 000 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	12 000 €	12 000 €	120 000 €	120 000 €	264 000 €	516 000 €	0 €	516 000 €	129 000 €
Bassin versant Etang de Berre	0 €	312 000 €	846 000 €	1 854 000 €	1 680 000 €	4 692 000 €	600 000 €	4 092 000 €	1 023 000 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	0 €	204 000 €	237 600 €	213 600 €	213 600 €	868 800 €	296 400 €	572 400 €	143 100 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve - BV Etang de Berre (sauf Arc, Cadière, Touloubre)	0 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	16 800 €	7 200 €	1 800 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, etc. BV Etang de Berre (sauf Arc, Cadière, Touloubre)	0 €	0 €	81 600 €	81 600 €	81 600 €	244 800 €	122 400 €	122 400 €	30 600 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve - BV de l'Etang de Berre au Rhône	0 €	0 €	36 000 €	0 €	0 €	36 000 €	25 200 €	10 800 €	2 700 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, etc. BV de l'Etang de Berre au Rhône	0 €	0 €	0 €	132 000 €	132 000 €	264 000 €	132 000 €	132 000 €	33 000 €
Etude d'identification des réseaux d'irrigation présent sur le BV de l'étang de Berre au Rhône, nécessaires au drainage et à l'assèchement des territoires, dont l'entretien peut relever de la GEMAPI. Elaboration d'un plan de restauration et d'entretien.	0 €	180 000 €	120 000 €	0 €	0 €	300 000 €	0 €	300 000 €	75 000 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	0 €	0 €	84 000 €	162 000 €	162 000 €	408 000 €	285 600 €	122 400 €	30 600 €
Diagnostic GEMA - Etat cours d'eau orphelins BV Etang de Berre (sauf Arc, Cadière, Touloubre) en vue d'un programme d'action de restauration et valorisation hydromorphologique et biodiversité	0 €	0 €	24 000 €	0 €	0 €	24 000 €	16 800 €	7 200 €	1 800 €
Programme d'actions suite au diagnostic en vue de la restauration et de la revalorisation des cours d'eau orphelins BV Etang de Berre (sauf Arc, Cadière, Touloubre)	0 €	0 €	0 €	72 000 €	72 000 €	144 000 €	100 800 €	43 200 €	10 800 €
Diagnostic GEMA - Etat cours d'eau orphelins sur le territoire BV de l'étang de Berre au Rhône en vue d'un programme d'action de restauration et valorisation hydromorphologique et biodiversité	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	42 000 €	18 000 €	4 500 €
Programme d'actions suite au diagnostic en vue de la restauration et de la revalorisation des cours d'eau orphelins du territoire BV de l'étang de Berre au Rhône	0 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	180 000 €	126 000 €	54 000 €	13 500 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	0 €	0 €	282 000 €	360 000 €	186 000 €	828 000 €	0 €	828 000 €	207 000 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	84 000 €	84 000 €	0 €	168 000 €	0 €	168 000 €	42 000 €
Amélioration connaissance des aléas et risques érosion et submersion marine	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	180 000 €	0 €	180 000 €	45 000 €
Diagnostic globale de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic	0 €	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
BV de l'étang de Berre au Rhône - Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	180 000 €	0 €	180 000 €	45 000 €
Diagnostic globale de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic	0 €	0 €	24 000 €	42 000 €	42 000 €	108 000 €	0 €	108 000 €	27 000 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	0 €	18 000 €	32 400 €	32 400 €	32 400 €	115 200 €	18 000 €	97 200 €	24 300 €
Actions de signalisation du risque inondation (repères de crue, routes inondables) + organisation préventive REX	0 €	0 €	14 400 €	14 400 €	14 400 €	43 200 €	18 000 €	25 200 €	6 300 €

644 000 €

600 000 €

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (BV Etang de Berre au Rhône)	0 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	18 000 €	72 000 €	0 €	72 000 €	18 000 €
Autres Missions complémentaires	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (BV Côtiers de l'Etang de Berre aux Aygalades + BV Etang de Berre (sauf Arc, Cadière, Touloubre))	0 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	6 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	84 000 €	204 000 €	1 080 000 €	1 080 000 €	2 448 000 €	0 €	2 448 000 €	612 000 €
Bassin versant Aygalades	57 600 €	1 276 800 €	1 756 800 €	2 494 800 €	1 320 000 €	6 848 400 €	2 332 000 €	4 516 400 €	1 129 100 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	57 600 €	192 000 €	192 000 €	192 000 €	192 000 €	768 000 €	614 400 €	153 600 €	38 400 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve	57 600 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, ...	0 €	192 000 €	192 000 €	192 000 €	192 000 €	768 000 €	614 400 €	153 600 €	38 400 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	0 €	0 €	480 000 €	528 000 €	0 €	1 008 000 €	424 000 €	584 000 €	146 000 €
Renaturation du ruisseau des Aygalades au cœur de l'aménagement du parc Bougainville	0 €	0 €	480 000 €	480 000 €	0 €	960 000 €	400 000 €	560 000 €	140 000 €
Schéma directeur global de gestion des milieux aquatiques du bassin versant des Aygalades	0 €	0 €	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	24 000 €	24 000 €	6 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	0 €	646 800 €	646 800 €	646 800 €	0 €	1 940 400 €	1 293 600 €	646 800 €	161 700 €
Travaux d'aménagement du ruisseau de la Bédoule à Septèmes-les-Vallons (bassin versant des Aygalades)	0 €	646 800 €	646 800 €	646 800 €	0 €	1 940 400 €	1 293 600 €	646 800 €	161 700 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	438 000 €	438 000 €	1 128 000 €	1 128 000 €	3 132 000 €	0 €	3 132 000 €	783 000 €
Bassins versants côtiers	0 €	312 000 €	1 446 000 €	2 204 400 €	2 102 400 €	6 064 800 €	1 314 800 €	4 750 000 €	1 187 500 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	0 €	120 000 €	480 000 €	662 400 €	662 400 €	1 924 800 €	1 000 800 €	924 000 €	231 000 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve - BV Côtiers de l'Huveaune à la Ciotat sans Aygalades	0 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €	84 000 €	36 000 €	9 000 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, etc. BV Côtiers de l'Huveaune à la Ciotat sans Aygalades	0 €	0 €	408 000 €	408 000 €	408 000 €	1 224 000 €	612 000 €	612 000 €	153 000 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve - BV Côtiers de l'Etang de Berre aux Aygalades	0 €	0 €	72 000 €	0 €	0 €	72 000 €	50 400 €	21 600 €	5 400 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, etc. BV Côtiers de l'Etang de Berre aux Aygalades	0 €	0 €	0 €	254 400 €	254 400 €	508 800 €	254 400 €	254 400 €	63 600 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	0 €	0 €	144 000 €	168 000 €	168 000 €	480 000 €	294 000 €	186 000 €	46 500 €
Diagnostic du fonctionnement hydraulique et morphologique de la ZH de Boumandariel	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	15 000 €
Diagnostic GEMA - Etat cours d'eau orphelins BV Côtiers en vue d'un programme d'action de restauration et valorisation hydromorphologique et biodiversité	0 €	0 €	84 000 €	0 €	0 €	84 000 €	58 800 €	25 200 €	6 300 €
Programme d'actions suite au diagnostic en vue de la restauration et de la revalorisation des cours d'eau orphelins du territoire BV Cotiers	0 €	0 €	0 €	168 000 €	168 000 €	336 000 €	235 200 €	100 800 €	25 200 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	0 €	96 000 €	306 000 €	246 000 €	144 000 €	792 000 €	0 €	792 000 €	198 000 €
Côtiers - Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	60 000 €	60 000 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
Amélioration connaissance des aléas et risques érosion et submersion marine	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	180 000 €	0 €	180 000 €	45 000 €
Etablissements d'un plan vallon sur les territoires de La Ciotat et Ceyreste	0 €	96 000 €	24 000 €	0 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
Etablissements d'un plan vallon sur le territoire de Cassis	0 €	0 €	84 000 €	0 €	0 €	84 000 €	0 €	84 000 €	21 000 €
Etablissements d'un plan vallon sur le territoire du Rove	0 €	0 €	48 000 €	0 €	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €
Diagnostic globale de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	96 000 €	0 €	96 000 €	24 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic	0 €	0 €	0 €	48 000 €	96 000 €	144 000 €	0 €	144 000 €	36 000 €
Autres Missions complémentaires	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	20 000 €	124 000 €	31 000 €
Actions de signalisation du risque inondation (repères de crue, routes inondables) + organisation préventive REX	0 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	48 000 €	20 000 €	28 000 €	7 000 €
Assistance pour PCS, DICRIM, prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme (BV Côtiers de l'Huveaune à la Ciotat sans Aygalades)	0 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	96 000 €	0 €	96 000 €	24 000 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	72 000 €	492 000 €	1 080 000 €	1 080 000 €	2 724 000 €	0 €	2 724 000 €	681 000 €
Bassin versant de l'Eze - en régie AMP	410 792 €	348 000 €	3 666 000 €	4 188 000 €	3 588 000 €	11 790 000 €	4 348 000 €	7 442 000 €	1 860 500 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	0 €	120 000 €	960 000 €	0 €	0 €	1 080 000 €	0 €	1 080 000 €	270 000 €
Dévolement réseaux AEP et EU lié à la restauration hydromorphologique de l'Eze	0 €	0 €	600 000 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	600 000 €	150 000 €
Restauration hydromorphologique de l'Eze	0 €	120 000 €	360 000 €	0 €	0 €	480 000 €	0 €	480 000 €	120 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	410 792 €	228 000 €	2 706 000 €	4 188 000 €	3 588 000 €	10 710 000 €	4 348 000 €	6 362 000 €	1 590 500 €
Expertise pour évaluation ampleur des travaux qui ont été réalisés et à réaliser.	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	0 €	30 000 €	7 500 €
Etudes et autorisation des SE sur l'Eze	0 €	174 000 €	174 000 €	0 €	0 €	348 000 €	174 000 €	174 000 €	43 500 €
Etudes et autorisation des SE Pertuis amont et Tarteau	0 €	24 000 €	24 000 €	0 €	0 €	48 000 €	24 000 €	24 000 €	6 000 €
Entretien des SE sur l'Eze	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €	0 €	108 000 €	27 000 €
Surveillance des SE sur l'Eze	0 €	0 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	216 000 €	0 €	216 000 €	54 000 €
Travaux sur SE sur l'Eze	410 792 €	0 €	2 400 000 €	3 480 000 €	3 480 000 €	9 360 000 €	3 900 000 €	5 460 000 €	1 365 000 €
Travaux sur SE Pertuis amont et Tarteau	0 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	600 000 €	250 000 €	350 000 €	87 500 €
ACTIONS REALISEES par les syndicats partenaires	4 400 351 €	9 065 660 €	13 125 560 €	14 855 090 €	10 835 390 €	47 881 700 €	19 505 700 €	28 376 000 €	7 094 000 €
Bassin versant Huveaune - SMBVH	2 581 951 €	5 544 860 €	8 480 360 €	8 528 690 €	5 418 590 €	27 972 500 €	13 115 700 €	14 856 800 €	3 714 200 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	861 600 €	720 000 €	990 000 €	990 000 €	990 000 €	3 690 000 €	2 952 000 €	738 000 €	184 500 €
Programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau en gestion par le SMBVH - En préalable et/ou en complément des actions de restauration et d'aménagement.	684 000 €	720 000 €	990 000 €	990 000 €	990 000 €	3 690 000 €	2 952 000 €	738 000 €	184 500 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	809 551 €	276 000 €	108 000 €	858 000 €	0 €	1 242 000 €	808 000 €	434 000 €	108 500 €

2 332 000 €

1 314 800 €

4 348 000 €

13 115 700 €

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
Constituer un Porter à Connaissance et une valorisation du Schéma directeur de Gestion Globale des milieux aquatiques, au service des projets d'aménagement du territoire.	0 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	28 800 €	7 200 €	1 800 €
Restauration du Fauge-Maire et mise en œuvre des aménagements définis dans le cadre du schéma global de l'eau et de la requalification de la zone d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne Etudes et MOE	144 000 €	144 000 €	48 000 €	0 €	0 €	192 000 €	128 000 €	64 000 €	16 000 €
Aménagement du Parc d'activités de Camp de Sarlier à Aubagne - Travaux liés à la gestion des eaux	0 €	0 €	0 €	840 000 €	0 €	840 000 €	560 000 €	280 000 €	70 000 €
Etude d'aménagement et de restauration du site des sources de l'Huveaune	0 €	0 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	0 €	18 000 €	4 500 €
Suivi-évaluation et valorisation du projet de Parc de la Confluence à Auriol sur les volets phyto-sociologique, hydrobiologique, physique et hydraulique et communication	42 000 €	42 000 €	42 000 €	0 €	0 €	84 000 €	67 200 €	16 800 €	4 200 €
Création d'un espace de bon fonctionnement de l'Huveaune au niveau de Saint-Menet avec valorisation de la biodiversité Phase étude	0 €	18 000 €	18 000 €	0 €	0 €	36 000 €	24 000 €	12 000 €	3 000 €
Aménagement et sécurisation des berges de l'Huveaune sur la commune de Roquevaire en lien avec le programme d'entretien par le SMBVH	600 000 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	9 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	465 600 €	3 000 460 €	5 716 360 €	3 296 590 €	1 200 490 €	13 213 900 €	8 125 100 €	5 088 800 €	1 272 200 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa débordement sur les bassins versants de l'Huveaune et Aygalades (études)	0 €	23 400 €	70 200 €	46 800 €	46 800 €	187 200 €	149 760 €	37 440 €	9 360 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	29 400 €	88 200 €	58 800 €	58 800 €	235 200 €	188 160 €	47 040 €	11 760 €
Analyse des espaces disponibles sur les bassins de l'Huveaune et des Aygalades (étude globale)	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	0 €	60 000 €	48 000 €	12 000 €	3 000 €
Etudes localisées des opportunités d'optimisation GEMAPI des zones d'expansion des crues agricoles sur les bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades	0 €	0 €	36 000 €	48 000 €	18 000 €	102 000 €	81 600 €	20 400 €	5 100 €
Prise en compte des risques d'inondation sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile (CT4) en vue de l'arrêt de son PLUi	0 €	126 000 €	0 €	0 €	0 €	126 000 €	100 800 €	25 200 €	6 300 €
Gestion de l'aléa d'inondation par ruissellement sur la commune de Cuges-les-Pins (incluant l'embut)	0 €	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	72 000 €	57 600 €	14 400 €	3 600 €
Travaux d'aménagement de l'Huveaune entre Aubagne et la Penne-sur-Huveaune par traitement des points de débordement	0 €	360 000 €	660 000 €	660 000 €	0 €	1 680 000 €	1 120 000 €	560 000 €	140 000 €
Travaux d'aménagement GEMAPI sur l'Huveaune dans le secteur amont au Pont Heckel à Marseille	0 €	254 400 €	1 015 200 €	1 269 600 €	0 €	2 539 200 €	1 692 800 €	846 400 €	211 600 €
Projet d'aménagement GEMAPI de l'Huveaune à Marseille, entre le pont de l'échangeur Florian et le Pont de Vieux (étude des potentialités et de faisabilité)	0 €	0 €	21 600 €	36 000 €	14 400 €	72 000 €	48 000 €	24 000 €	6 000 €
Projet d'aménagement GEMAPI de l'Huveaune à Roquevaire, secteur de Pont de l'Etoile (étude des potentialités et de faisabilité)	0 €	16 800 €	16 800 €	14 400 €	0 €	48 000 €	32 000 €	16 000 €	4 000 €
Projet d'aménagement GEMAPI du sous-bassin versant du Merlançon, affluent de l'Huveaune à La Bouilladisse et La Destrousse (étude des potentialités et de faisabilité)	0 €	4 800 €	14 400 €	19 200 €	9 600 €	48 000 €	32 000 €	16 000 €	4 000 €
Etudes de cohérence hydraulique en vue d'une mise en oeuvre opérationnelle de la part cours d'eau et ruissellement du schéma directeur des eaux pluviales du CT1	0 €	138 000 €	138 000 €	138 000 €	138 000 €	552 000 €	368 000 €	184 000 €	46 000 €
Etudes préalables à des travaux GEMAPI de ralentissement des écoulements sur les bassins de l'Huveaune et des Aygalades	0 €	0 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	216 000 €	172 800 €	43 200 €	10 800 €
Analyse multi-critère du projet d'aménagement Aygalades/Canet - Euroméditerranée	0 €	36 000 €	36 000 €	0 €	0 €	72 000 €	54 000 €	18 000 €	4 500 €
Actualisation, à l'échelle du périmètre PAPI, du diagnostic de la vulnérabilité du territoire	0 €	24 000 €	24 000 €	0 €	0 €	48 000 €	38 400 €	9 600 €	2 400 €
Réduction de la vulnérabilité agricole - études diagnostic	0 €	0 €	10 800 €	15 600 €	15 600 €	42 000 €	33 600 €	8 400 €	2 100 €
Réduction de la vulnérabilité agricole - travaux	0 €	0 €	2 400 €	12 000 €	14 400 €	28 800 €	5 760 €	23 040 €	5 760 €
Réduction de la vulnérabilité des particuliers : diagnostics	0 €	54 960 €	54 960 €	82 440 €	82 440 €	274 800 €	219 840 €	54 960 €	13 740 €
Réduction de la vulnérabilité des particuliers : travaux	0 €	60 000 €	60 000 €	84 000 €	84 000 €	288 000 €	230 400 €	57 600 €	14 400 €
Réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés : diagnostic	0 €	50 400 €	50 400 €	74 400 €	74 400 €	249 600 €	199 680 €	49 920 €	12 480 €
Réduction de la vulnérabilité des entreprises de moins de 20 salariés : travaux	0 €	94 500 €	94 500 €	141 750 €	141 750 €	472 500 €	94 500 €	378 000 €	94 500 €
Campagne de réduction de la vulnérabilité des établissements stratégiques ou sensibles	0 €	0 €	0 €	15 000 €	15 000 €	30 000 €	24 000 €	6 000 €	1 500 €
Campagne de réduction de la vulnérabilité des réseaux	0 €	0 €	0 €	10 500 €	10 500 €	21 000 €	16 800 €	4 200 €	1 050 €
Réduction de la vulnérabilité, sécurisation, et valorisation des berges de l'Huveaune du Centre-Ville à l'avenue Manoukian à Aubagne - Maîtrise d'œuvre conception, réalisation et études complémentaires - première tranche de travaux d'aménagement des berges de l'Huveaune à Aubagne - centre-ville. Avant Projet Détaillé des 2ème et 3ème Tranches du projet et volet sociétal	465 600 €	1 396 800 €	2 793 600 €	0 €	0 €	4 190 400 €	2 095 200 €	2 095 200 €	523 800 €
Qualification de l'impact du changement climatique (Etudes)	0 €	0 €	0 €	0 €	18 000 €	18 000 €	14 400 €	3 600 €	900 €
AMO destinés à la mise en œuvre des actions à maîtrise d'ouvrage du SMBVH	0 €	45 600 €	90 000 €	75 600 €	48 000 €	259 200 €	129 600 €	129 600 €	32 400 €
Bilan à mi-parcours et finalisation-perspectives du PAPI Huveaune-Aygalades	0 €	0 €	0 €	30 000 €	30 000 €	60 000 €	30 000 €	30 000 €	7 500 €
AMO pour la mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions à maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille-Provence	0 €	9 600 €	24 000 €	24 000 €	36 000 €	93 600 €	46 800 €	46 800 €	11 700 €
Elaboration et pilotage d'une stratégie d'acculturation au risque inondation	0 €	48 000 €	36 000 €	48 000 €	36 000 €	168 000 €	130 200 €	37 800 €	9 450 €
Déploiement du programme opérationnel d'acculturation au Risque Inondation	0 €	46 800 €	144 000 €	97 200 €	96 000 €	384 000 €	268 800 €	115 200 €	28 800 €
Communication associée au déploiement du Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)	0 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	40 000 €	160 000 €	80 000 €	80 000 €	20 000 €
Etude complémentaire à la définition des systèmes d'endiguement des bassins versants de l'Huveaune et des Aygalades	0 €	105 000 €	52 500 €	52 500 €	0 €	210 000 €	168 000 €	42 000 €	10 500 €
Définition et mise en œuvre de procédures d'autorisation pour les systèmes d'endiguement	0 €	0 €	0 €	96 000 €	96 000 €	192 000 €	153 600 €	38 400 €	9 600 €
Entretien des SE BV Huveaune	0 €	0 €	4 800 €	4 800 €	4 800 €	14 400 €	0 €	14 400 €	3 600 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	0 €	102 000 €	105 600 €	41 100 €	41 100 €	289 800 €	238 200 €	51 600 €	12 900 €
Continuité et complément du réseau de suivi mis en place en 2015	0 €	54 000 €	54 000 €	0 €	0 €	108 000 €	86 400 €	21 600 €	5 400 €
Etude de faisabilité de la mise en place d'un réseau de suivi des eaux souterraines sur l'Huveaune, intégrant un volet d'étude des échanges nappe/rivière (géochimie, piézométrie, jaugeages, interprétations)	0 €	48 000 €	48 000 €	0 €	0 €	96 000 €	86 400 €	9 600 €	2 400 €
Mise en place d'une surveillance de l'aléa ruissellement	0 €	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	12 000 €	9 600 €	2 400 €	600 €
Mise en place d'une instrumentation de surveillance des cours d'eau non suivis (en complémentarité au réseau vigicrue de l'Etat)	0 €	0 €	0 €	31 500 €	31 500 €	63 000 €	50 400 €	12 600 €	3 150 €
Mise en place d'un réseau citoyens pour la surveillance des crues et du ruissellement	0 €	0 €	3 600 €	3 600 €	3 600 €	10 800 €	5 400 €	5 400 €	1 350 €
Surveillance des cours d'eau par les techniciens de rivière du SMBVH	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres Missions complémentaires	445 200 €	582 400 €	696 400 €	319 000 €	163 000 €	1 760 800 €	992 400 €	768 400 €	192 100 €
Accompagnement de l'intégration des connaissances de l'aléa inondation dans les documents d'urbanisme	0 €	48 000 €	36 000 €	24 000 €	24 000 €	132 000 €	105 600 €	26 400 €	6 600 €

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
Réalisation d'un état initial de la pollution potentielle et avérée sur les eaux souterraines et superficielles en lien avec les sites et sols pollués	0 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Opération collective entreprises. Sensibilisation et réunions d'information sur les bonnes pratiques aux abords de cours d'eau, gestion des déchets, économies en eau et désimperméabilisation, accompagnement entreprises (fichier entreprises)	9 600 €	7 200 €	7 200 €	0 €	0 €	14 400 €	0 €	14 400 €	3 600 €
Diagnostic des pratiques des collectivités, pour la réduction et l'adaptation des usages des phytosanitaires	14 400 €	6 000 €	6 000 €	0 €	0 €	12 000 €	8 400 €	3 600 €	900 €
ACTION CADRE : Interventions Citoyennes (dont coordination annuelle de l'Opération "Huveaune propre")	28 800 €	28 800 €	25 200 €	0 €	0 €	54 000 €	43 200 €	10 800 €	2 700 €
Diagnostic de l'état de la ressource en eau sur le bassin versant et orientations de gestion en vue de la réalisation d'un plan de gestion de la ressource en eau	0 €	96 000 €	192 000 €	0 €	0 €	288 000 €	230 400 €	57 600 €	14 400 €
Assistance pour bilan annuel et bilan de fin de contrat, actualisation du diagnostic et assistance à la mise en œuvre du prochain contrat	0 €	0 €	0 €	36 000 €	0 €	36 000 €	18 000 €	18 000 €	4 500 €
Communication et assistance pour la mise en œuvre de la stratégie ISEF en phase 2 de Contrat	54 000 €	0 €	18 000 €	0 €	0 €	18 000 €	12 000 €	6 000 €	1 500 €
Volet E3 du Contrat de rivière Huveaune (actions E3.1, E3.2 et E3.3)	338 400 €	112 800 €	112 800 €	0 €	0 €	225 600 €	150 400 €	75 200 €	18 800 €
Accueil JO	0 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	0 €	360 000 €	0 €	360 000 €	90 000 €
Appui à la rédaction des DICRIM et formation des élus	0 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €	64 000 €	32 000 €	32 000 €	8 000 €
Recensement des repères de crues et recherche de nouveaux sites de pose	0 €	0 €	0 €	6 000 €	6 000 €	12 000 €	9 600 €	2 400 €	600 €
Qualification des interactions entre les écoulements souterrains et les écoulements surfaciques (incluant l'analyse des embuts existants)	0 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	54 000 €	216 000 €	172 800 €	43 200 €	10 800 €
Capitalisation des retours d'expériences post crue et épisodes pluvieux (ruissellement, etc.)	0 €	2 400 €	6 000 €	4 800 €	4 800 €	18 000 €	14 400 €	3 600 €	900 €
Mise en réseau des acteurs de l'urbanisme et du grand cycle de l'eau	0 €	25 200 €	37 200 €	37 200 €	13 200 €	112 800 €	56 400 €	56 400 €	14 100 €
Accompagnement de la prise en compte des risques inondation dans les projets d'aménagement	0 €	66 000 €	66 000 €	21 000 €	21 000 €	174 000 €	139 200 €	34 800 €	8 700 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	864 000 €	864 000 €	3 024 000 €	3 024 000 €	7 776 000 €	0 €	7 776 000 €	1 944 000 €
Bassin versant de l'Arc - SABA	1 109 200 €	1 719 600 €	3 021 600 €	3 958 800 €	3 650 400 €	12 350 400 €	4 538 400 €	7 812 000 €	1 953 000 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	400 000 €	720 000 €	960 000 €	1 140 000 €	960 000 €	3 780 000 €	2 544 000 €	1 236 000 €	309 000 €
Elaboration d'un nouveau PGRE sur bassin de l'Arc	0 €	0 €	0 €	180 000 €	0 €	180 000 €	144 000 €	36 000 €	9 000 €
Travaux sur végétation rivulaire	400 000 €	720 000 €	960 000 €	960 000 €	960 000 €	3 600 000 €	2 400 000 €	1 200 000 €	300 000 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	222 000 €	230 400 €	1 062 000 €	72 000 €	72 000 €	1 436 400 €	886 200 €	550 200 €	137 550 €
Etude qualité milieu et assainissement	0 €	36 000 €	0 €	0 €	0 €	36 000 €	18 000 €	18 000 €	4 500 €
Opérations diverses de lutte contre les pollutions diffuses	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	72 000 €	288 000 €	201 600 €	86 400 €	21 600 €
Continuité écologique / travaux seuil 7	0 €	32 400 €	0 €	0 €	0 €	32 400 €	21 600 €	10 800 €	2 700 €
Continuité écologique / Travaux seuil 8 Roquefavour	0 €	0 €	900 000 €	0 €	0 €	900 000 €	525 000 €	375 000 €	93 750 €
Etudes préalables à la reconquête du lit moyen et de l'espace de mobilité de l'Arc dans le secteur des Milles à Saint Pons.	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	180 000 €	120 000 €	60 000 €	15 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	144 000 €	366 000 €	242 400 €	602 400 €	474 000 €	1 684 800 €	804 200 €	880 600 €	220 150 €
Analyse de l'impact des inondations et du ruissellement sur les infrastructures linéaires	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	42 000 €	18 000 €	4 500 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	0 €	180 000 €	180 000 €	360 000 €	0 €	360 000 €	90 000 €
Identification des enjeux critiques sur lesquels focaliser les actions de réduction de la vulnérabilité, et amélioration de l'analyse multi-critère sur l'ensemble du bassin versant afin de préparer le PAPI complet	0 €	0 €	20 400 €	20 400 €	0 €	40 800 €	27 200 €	13 600 €	3 400 €
Diagnostic de vulnérabilités d'habitations volontaires en zone inondable	0 €	0 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	72 000 €	48 000 €	24 000 €	6 000 €
Définition concertée de la stratégie globale de réduction de l'aléa sur l'ensemble du BV	84 000 €	156 000 €	0 €	0 €	0 €	156 000 €	104 000 €	52 000 €	13 000 €
Etudes préalables nécessaires à la réalisation des travaux définis dans l'objectif de protéger les lieux habités sur le BV de la Jouine et du Grand Vallat	0 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	180 000 €	120 000 €	60 000 €	15 000 €
Etudes préalables nécessaires à la réalisation des travaux de réduction de l'aléa à Aix en Provence - Aménagements de 2 bassins de rétention - Ruisseau des Cornilles.	0 €	90 000 €	90 000 €	0 €	0 €	180 000 €	105 000 €	75 000 €	18 750 €
Etudes préalables nécessaires à la réalisation des travaux de réduction de l'aléa à Aix en Provence, conduite de la pénétrante sud (secteur Kennedy)	0 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	180 000 €	105 000 €	75 000 €	18 750 €
Etudes préalables nécessaires à la réalisation des travaux de réduction de l'aléa à Aix en Provence, recalibrage du ruisseau Robert au droit de la zone d'activités des Milles	0 €	0 €	0 €	90 000 €	90 000 €	180 000 €	105 000 €	75 000 €	18 750 €
Recensement exhaustif des ouvrages hydrauliques et défintion des systèmes d'endiguement.	0 €	60 000 €	0 €	0 €	0 €	60 000 €	40 000 €	20 000 €	5 000 €
Etudes et autorisation des SE BV Arc	0 €	0 €	108 000 €	108 000 €	0 €	216 000 €	108 000 €	108 000 €	27 000 €
Suivi hydrométrique et qualité des eaux	138 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	336 000 €	168 000 €	168 000 €	42 000 €
Suivi qualité des eaux	48 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	84 000 €	336 000 €	168 000 €	168 000 €	42 000 €
Autres Missions complémentaires	205 200 €	247 200 €	121 200 €	20 400 €	20 400 €	409 200 €	136 000 €	273 200 €	68 300 €
Révision SAGE (SAGE et réchauffement climatique)	100 800 €	100 800 €	100 800 €	0 €	0 €	201 600 €	84 000 €	117 600 €	29 400 €
Stratégie Education EEDD	24 000 €	48 000 €	0 €	0 €	0 €	48 000 €	0 €	48 000 €	12 000 €
Identification et équipement de sites pour la mise en place de repères de crues permettant d'informer le public sur la hauteur pouvant être atteinte lors d'une crue	0 €	78 000 €	0 €	0 €	0 €	78 000 €	52 000 €	26 000 €	6 500 €
Contribution à la plateforme RHYTMME	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	20 400 €	81 600 €	0 €	81 600 €	20 400 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	72 000 €	552 000 €	2 040 000 €	2 040 000 €	4 704 000 €	0 €	4 704 000 €	1 176 000 €
Bassin versant de la Durance - SMAVD	478 800 €	1 570 800 €	1 393 200 €	2 137 200 €	1 536 000 €	6 637 200 €	1 851 600 €	4 785 600 €	1 196 400 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	0 €	0 €	168 000 €	540 000 €	540 000 €	1 248 000 €	657 600 €	590 400 €	147 600 €
Elaboration du Plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la ripisylve - BV Orphelins BV de la Durance	0 €	0 €	168 000 €	0 €	0 €	168 000 €	117 600 €	50 400 €	12 600 €
Gestion des embâcles, entretien de la végétation rivulaire, réhabilitation de berges, travaux hydrauliques divers, etc. Orphelins BV de la Durance	0 €	0 €	0 €	540 000 €	540 000 €	1 080 000 €	540 000 €	540 000 €	135 000 €
Etudes, diagnostic et travaux en lien avec la restauration des milieux aquatiques	24 000 €	216 000 €	60 000 €	180 000 €	144 000 €	600 000 €	346 400 €	253 600 €	63 400 €
Diagnostic des cours d'eau orphelins	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	96 000 €	48 000 €	48 000 €	12 000 €
Diagnostic GEMA - Etat cours d'eau orphelins sur le territoire Durance en vue d'un programme d'action de restauration et valorisation hydromorphologique et biodiversité	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	0 €	72 000 €	50 400 €	21 600 €	5 400 €

4 538 400 €

1 851 600 €

ACTIONS	2020 (TTC)	2021 (TTC)	2022 (TTC)	2023 (TTC)	2024 (TTC)	Coût total brut période 2021-2024 (TTC)	Subventions période 2021-2024 (TTC)	Coût total net période 2021-2024 (TTC)	Moyenne coût net période 2021-2024 (TTC)
Programme d'actions suite au diagnostic en vue de la restauration et de la revalorisation des cours d'eau orphelins du territoire Durance	0 €	0 €	0 €	120 000 €	120 000 €	240 000 €	168 000 €	72 000 €	18 000 €
Travaux de restauration de la continuité écologique - Anguillon	0 €	192 000 €	0 €	0 €	0 €	192 000 €	80 000 €	112 000 €	28 000 €
Etudes, travaux en lien avec la protection contre les inondations	454 800 €	1 318 800 €	1 117 200 €	1 045 200 €	480 000 €	3 961 200 €	832 600 €	3 128 600 €	782 150 €
Amélioration de la connaissance de l'aléa ruissellement (études)	0 €	0 €	48 000 €	48 000 €	48 000 €	144 000 €	0 €	144 000 €	36 000 €
Etablissements d'un plan vallon pour le Grand Vallat de Meyrargues	0 €	0 €	84 000 €	0 €	0 €	84 000 €	0 €	84 000 €	21 000 €
Cotisation SMAVD	81 600 €	81 600 €	81 600 €	81 600 €	81 600 €	326 400 €	0 €	326 400 €	81 600 €
Reprise conventions en cours	76 800 €	76 800 €	0 €	0 €	0 €	76 800 €	0 €	76 800 €	19 200 €
Accompagnement technique sur problématique inondation Eze	42 000 €	42 000 €	0 €	0 €	0 €	42 000 €	0 €	42 000 €	10 500 €
Autorisation du SE Charleval / La Roque / Mallemort	24 000 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	0 €	24 000 €	6 000 €
Restructuration d'ouvrages	60 000 €	144 000 €	0 €	0 €	0 €	144 000 €	0 €	144 000 €	36 000 €
Adaptation des outils et moyens aux besoins de la GEMAPI	0 €	120 000 €	0 €	0 €	0 €	120 000 €	0 €	120 000 €	30 000 €
Etudes et autorisation des SE Sénas	0 €	31 200 €	88 800 €	0 €	0 €	120 000 €	60 000 €	60 000 €	15 000 €
Etudes et autorisation des SE La Roque-Mallemort	0 €	24 000 €	72 000 €	0 €	0 €	96 000 €	48 000 €	48 000 €	12 000 €
Etudes et autorisation des SE Pertuis aval	0 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	3 000 €
Etudes et autorisation des SE Mallemort	0 €	30 000 €	0 €	0 €	0 €	30 000 €	15 000 €	15 000 €	3 750 €
Etudes et autorisation des SE orphelins	0 €	24 000 €	0 €	0 €	0 €	24 000 €	12 000 €	12 000 €	3 000 €
Etudes et autorisation des SE Carriers - Mallemort	0 €	106 800 €	106 800 €	0 €	0 €	213 600 €	106 800 €	106 800 €	26 700 €
Entretien Système d'endiguement sur le périmètre de la délégation SMAVD-MAMP	54 000 €	54 000 €	66 000 €	66 000 €	81 600 €	267 600 €	0 €	267 600 €	66 900 €
Entretien des SE Carriers - Mallemort	0 €	0 €	19 200 €	19 200 €	19 200 €	57 600 €	28 800 €	28 800 €	7 200 €
Surveillance des Système d'endiguement Carriers - Mallemort	0 €	0 €	38 400 €	38 400 €	38 400 €	115 200 €	0 €	115 200 €	28 800 €
Surveillance des Système d'endiguement sur le périmètre de la délégation SMAVD-MAMP	116 400 €	116 400 €	116 400 €	156 000 €	175 200 €	564 000 €	0 €	564 000 €	141 000 €
Travaux sur SE de Sénas	0 €	0 €	0 €	600 000 €	0 €	600 000 €	250 000 €	350 000 €	87 500 €
Travaux sur SE de Pertuis aval	0 €	0 €	300 000 €	0 €	0 €	300 000 €	125 000 €	175 000 €	43 750 €
Travaux sur SE de Mallemort	0 €	420 000 €	0 €	0 €	0 €	420 000 €	175 000 €	245 000 €	61 250 €
Diagnostic global de vulnérabilité - identification des enjeux présents sur BV	0 €	0 €	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €	0 €	60 000 €	15 000 €
Assistance pour définition des mesures de réduction de vulnérabilité - études diagnostic	0 €	0 €	36 000 €	36 000 €	36 000 €	108 000 €	0 €	108 000 €	27 000 €
Autres Missions complémentaires	0 €	0 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	15 000 €	21 000 €	5 250 €
Actions de signalisation du risque inondation (repères de crue, routes inondables) + organisation préventive REX	0 €	0 €	12 000 €	12 000 €	12 000 €	36 000 €	15 000 €	21 000 €	5 250 €
Participation financière aux études/travaux, à l'entretien des ouvrages pluviaux présentant un enjeu GEMAPI	0 €	36 000 €	36 000 €	360 000 €	360 000 €	792 000 €	0 €	792 000 €	198 000 €
Bassin versant de l'Eze - SIAE	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	480 000 €	0 €	480 000 €	120 000 €
Etudes et travaux pour entretien et restauration des cours d'eau	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	480 000 €	0 €	480 000 €	120 000 €
Continuité des actions en cours	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	480 000 €	0 €	480 000 €	120 000 €
Bassin du Rhône - SYMADREM (commune de Port Saint Louis)	110 400 €	110 400 €	110 400 €	110 400 €	110 400 €	441 600 €	0 €	441 600 €	110 400 €
Cotisation SYMADREM	110 400 €	110 400 €	110 400 €	110 400 €	110 400 €	441 600 €	0 €	441 600 €	110 400 €
GIPREB	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Moyens techniques et humains						14 430 000 €	3 330 000 €	11 100 000 €	2 775 000 €

0 €

0 €

0 €